

## ANNEXE 1

# CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION « CARTE JEUNES »

### PREAMBULE

La municipalité, reconnaissant la jeunesse comme un atout majeur pour l'essor et l'avenir de la ville, souhaite proposer un nouveau dispositif aux jeunes résidents maximois à travers une « Carte Jeunes ».

Pour ce faire, le Bureau Information Jeunesse en partenariat avec la Maison de l'Entreprise proposent une « carte jeunes », permettant de bénéficier de réductions et d'avantages auprès des partenaires du dispositif pour les 13-25 ans.

### DEFINITION

La « carte jeunes » est un dispositif mis en place par la ville de Sainte-Maxime, pour les jeunes résidents maximois âgés de 13 à 25 ans. Son tarif annuel est de 1 euro.

### OBJET

La Carte Jeunes permet de bénéficier de réductions et d'avantages auprès de partenaires du dispositif.

La liste des partenaires avec mention des réductions et avantages accordés par chacun est disponible sur le site internet de la ville de Sainte-Maxime.

Pour bénéficier des réductions et avantages proposés par les partenaires, le jeune doit obligatoirement présenter sa carte.

La Ville de Sainte-Maxime met à disposition des jeunes inscrits dans le dispositif « Carte Jeunes » des avantages mais elle ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'incident.

### DUREE DE VALIDITE

La « Carte Jeunes » est valable à partir de 13 ans jusqu'au dernier jour de la 25<sup>ème</sup> année. Elle doit être renouvelée tous les ans.

### MODALITES D'OBTENTION

Chaque jeune domicilié à Sainte-Maxime, âgé de 13 à 25 ans peut prétendre à une « Carte Jeunes ».

Pour ce faire, il devra fournir :

- la fiche d'inscription renseignée disponible au Bureau Information Jeunesse.
- une photo d'identité numérique récente
- un justificatif de domicile de moins de trois mois au nom du demandeur ou de son responsable légal (*quittance de loyer, d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone portable*)
- la copie d'une pièce d'identité au nom du demandeur (*carte d'identité, passeport, titre de séjour ou carte de résident*).

Pour les mineurs joindre :

- la copie du livret de famille
- l'autorisation parentale (*ou du tuteur*) renseignée

### **Lieu auquel souscrire la Carte Jeunes**

Bureau Information Jeunesse  
4 Route Jean Corona  
Maison des Associations  
83120 Sainte-Maxime

Téléphone : 04 94 79 97 05

Courriel : [bij@ste-maxime.fr](mailto:bij@ste-maxime.fr)

Un mail indiquant la disponibilité du retrait de la carte jeune sera envoyé à l'adresse mail communiquée le jour de l'inscription.

### **Dossiers incomplets**

L'ensemble des justificatifs est obligatoire à l'obtention de la « Carte Jeunes ». Les dossiers de demande de « Carte jeunes » incomplets feront l'objet d'un rejet.

### **La Carte Jeunes est strictement personnelle et inaccessibles**

### **COMMUNICATION**

Pour permettre une information régulière sur les nouveautés et avantages disponibles avec la carte, la communication est faite par voie numérique. Les informations sont envoyées par mail, grâce aux renseignements relevés lors de l'inscription. Ces informations offrent un aperçu des prestations susceptibles d'intéresser les détenteurs de la « Carte Jeunes ». Le site internet de la ville permet également de relayer ces informations.

[www.ville-sainte-maxime.fr](http://www.ville-sainte-maxime.fr) / Famille et Solidarité / Bureau Information Jeunesse

### **DONNEES PERSONNELLES**

L'accès aux services nécessite que le titulaire de la carte fournisse des informations personnelles le concernant dans le cadre de son inscription (identité et coordonnées).

Le titulaire reconnaît que toutes les informations fournies sont exactes, correctes et à jour. Les informations collectées dans les formulaires font l'objet d'un traitement informatisé destiné uniquement à l'inscription et à la gestion du dispositif Carte Jeunes.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 "Informatique et Libertés" permet au jeune ou au représentant légal d'agir, à tout moment, sur les données le concernant :

- Il peut accéder à ses données, les modifier, les rectifier ou les supprimer ;
- S'il souhaite s'opposer au traitement des données le concernant, ses motifs doivent être légitimes.

### **PERTE OU VOL – RESILIATION**

En cas de perte et/ou vol de sa carte, l'utilisateur devra signaler cette situation dans les plus brefs délais auprès du Bureau Information Jeunesse ([bij@ste-maxime.fr](mailto:bij@ste-maxime.fr)) et faire une nouvelle demande s'il le souhaite.

Tout manquement aux présentes conditions générales d'utilisation et toute utilisation frauduleuse par le titulaire de la carte entraînera de plein droit la résiliation de l'adhésion et l'impossibilité d'en demander le renouvellement.

### **MODIFICATION OU ARRET DES SERVICES**

La commune de Sainte-Maxime se réserve le droit de modifier ou d'arrêter à tout moment les services du dispositif « Carte Jeunes », sous réserve d'en informer au préalable les utilisateurs par mail.

---

*A renseigner le jour de la création du dossier*

### **ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e) ..... né(e) le .....  
atteste avoir pris connaissances des conditions générales d'utilisation de la « Carte Jeunes » et m'engage à les respecter.

Fait à Sainte-Maxime, le .....

Signature du jeune  
Prénom-NOM

Pour les mineurs  
signature du responsable légal  
Prénom-NOM